

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un et le douze avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du Marronnier, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Stéphane TORRES 3^{ème} adjoint, Sophie GOUTTENOIRE 4^{ème} adjointe, Rosalie SIMON, Raymond VITURAT, Martine DESBOIS, Albin COELHO, DESSEIGNE Catherine, Alain COUTAUDIER, Yannick DELANGLE, Anne-Sophie CHERVAZ, Delphine MONTET.

Absent excusé : Christophe BOUSSAND

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 29 mars 2021 et l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

- **BATIMENTS-VOIRIE-ASSAINISSEMENT : Adjoint responsable : Robert CLEVENOT**

Les artisans semblent avoir une grosse charge de travail, Robert CLEVENOT n'a pu obtenir tous les devis qu'il attendait, Il n'y a donc pas eu de réunion de la commission bâtiment voirie dernièrement. Il fait néanmoins un point sur les travaux réalisés ou en cours :

- La réfection des chemins des Forges, des Barraudes et des Essarts ont commencé ; il faut attendre 15 jours avant de réaliser le bicouche gravillonné.
- L'opération de point à temps va commencer mi-avril.
- La réfection de la voirie de la rue Clémenceau partie Nord débutera le 15 mai. Les analyses n'ont pas détecté d'amiante.
- Les agents ont effectué divers travaux de rebouchage des chemins mais aussi des rues. Le débroussaillage se poursuit également.
- Les travaux d'aménagement de l'abribus devant la mairie vont débuter ce mercredi 13 avril.

- Stéphane TORRES indique que la commission élargie qui travaille sur le projet de réhabilitation de la mairie s'est réunie samedi dernier. AABT a présenté deux esquisses, l'une sans extension, l'autre avec extension, ainsi que les premières estimations financières correspondantes. Une autre réunion est programmée le 26/04 pour que chacun puisse étudier les deux esquisses et préparer des questions. Une présentation sera faite aux conseillers lors de la réunion du 3 mai.
- Le Département devrait nous attribuer une subvention de 30403 € pour le programme de voirie 2021.

• **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE**

- Emmanuelle DANIERE indique que la commune devrait percevoir une subvention du Département pour le projet école numérique de l'école, de 3034 € qui s'ajoute aux 4579.24 € de l'Etat.
Deux devis ont été demandés : MEDIA HELP propose une solution à 7034 € HT. PILLET HITECH a fait une offre à 6890 € HT. Cette dernière offre est retenue.
- Un enfant domicilié à Vougy étant scolarisé en classe ULIS, la ville de Charlieu demande à la commune de Vougy une contribution de 420 €.
- Les consultations de prestataires de logiciels pour la cantine et la garderie sont terminées et les devis ont pu être comparés. Emmanuelle DANIERE propose de retenir la solution de 3D OUEST qui est la plus complète et aussi la moins-disante, pour un montant TTC de 4050 €.
- Emmanuelle DANIERE fait part à nouveau au conseil municipal des problèmes de comportements d'enfants à la cantine. Depuis le début de l'année scolaire, elle a dû alerter 19 familles (dont 6 à plusieurs reprises) sur le comportement de leur enfant, 10 ont reçu un courrier d'avertissement avant exclusion temporaire. Dernièrement, ce sont des enfants de 5 ans qui ont insulté une employée, ce qui est intolérable. Catherine DESSEIGNE et Sophie GOUTTENOIRE font part de leur expérience à la cantine où elles ont pu constater que les enfants ont certes besoin de se défouler, mais qu'ils n'ont pas peur de l'autorité. Par ailleurs, le planning est vraiment serré pour que les employés assurent les deux services. Un débat s'instaure. Il est proposé d'une part, de sensibiliser les parents d'élèves lors du prochain conseil d'école et d'autre part de créer un groupe de travail sur ce sujet. Emmanuelle DANIERE, Anne-Sophie CHERVAZ, Albin COELHO, Delphine MONTET, Catherine DESSEIGNE et Rosalie SIMON se portent volontaires.
- Emmanuelle DANIERE a rencontré les responsables du relais France SERVICES qui rappellent qu'elles peuvent accompagner les personnes dans leurs démarches administratives. Elles proposent des rendez-vous à Pouilly-sous-Charlieu et à Charlieu. Cela concerne 9 partenaires (CAF, Impôts, CPAM, Pôle emploi, CARSAT, Banque de France, MSA, ANTS, CDAD). Des flyers sont disponibles en mairie.

- Groupe Lecture Publique Charlieu Belmont Communauté : le précédent projet qui a permis notamment l'informatisation des bibliothèques du territoire arrivant à son terme, un nouveau projet communautaire va voir le jour pour la période de 2022 à 2026. Emmanuelle DANIERE se propose de faire partie du groupe de travail, accompagnée par une bénévole de la bibliothèque. Rosalie SIMON et Martine DESBOIS la suppléeront en cas de besoin.
Une réunion avec les bénévoles de Vougy est prévue ce jeudi 15/04 à 9h30.

- **URBANISME : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Sophie GOUTTENOIRE présente les autorisations d'urbanisme accordées ce mois, à savoir un permis de construire et une déclaration préalable.
- Il a été demandé au Département s'il était possible de nous apporter des conseils en matière de sécurité routière.

- **COMMUNICATION : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Un article sur les dépôts sauvages va paraître prochainement dans la presse.
- La commune a participé au concours Mon beau Village mais n'a pas été retenue.
- Sophie GOUTTENOIRE a vu que l'aide à l'achat de vélos électriques était à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire et a sollicité Charlieu Belmont Communauté afin qu'une bonification puisse être attribuée lorsque l'achat est réalisé auprès d'un vendeur installé sur le territoire.
- Le regroupement des SCOT du Nord du département en un seul SCOT est également à l'ordre du jour de la réunion de la Communauté de Communes.

DELIBERATIONS

RESEAU RASED - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VOUGY

Sous-Préfecture de Roanne

N° /2021

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la ville de Charlieu sollicite la commune pour une participation aux frais de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) qui emploie une psychologue scolaire intervenant dans toutes les écoles du canton de Charlieu. Un montant de 1 € par enfant est souhaitée.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une participation de 135 € à la ville de Charlieu pour les frais de fonctionnement du RASED.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE CREATION DE SERVICE COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE VOUGY ET LA CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Sous-Préfecture

N° /2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention entre la commune de Vougy et Charlieu Belmont Communauté pour le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. Il s'agit d'élargir le champ d'application de la convention qui sera étendu aux autorisations de travaux en matière d'urbanisme dont l'Etat s'est désengagé. La convention prend effet au 1^{er} avril 2021.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention entre la commune de Vougy et Charlieu Belmont Communauté créant un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, et autorise M. le Maire à signer le document correspondant.

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Sous-Préfecture de Roanne

N° /2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Monsieur le Maire expose que le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020.

En effet l'article 16 de la loi n°2019- 1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement. Le taux départemental s'élevant à 15.30% et le taux communal à 14.83%, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 30.13%.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale attribué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1°) décide pour 2021 :

- De maintenir à 38.41% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- De fixer à 30.13% le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UN SITE SATELLITE PAR L'ENTREPRISE MBC France

Sous-Préfecture de Roanne

N° /2021

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la société MBC France a déposé une déclaration préalable de travaux pour son projet de construction d'un site satellite lieudit Les Forges à Vougy. Ces travaux nécessitent une extension du réseau électrique de 250 m dont le coût est estimé par le SIEL à 23322 €. L'application de l'article L 332-8 du code de l'urbanisme permet à la commune d'exiger du bénéficiaire de l'autorisation de construire, tout ou partie du coût pour la réalisation d'équipement public.

L'entreprise MBC France s'étant engagée par ailleurs à prendre en charge tous les frais liés à l'extension du réseau électrique ou du réseau de télécommunication, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour appliquer l'article L 332-8 du code de l'urbanisme pour le montant de la totalité des travaux.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'appliquer l'article L 332-8 du code de l'urbanisme concernant la déclaration préalable de la société MBC France qui souhaite construire un site satellite. Ainsi, la totalité du coût de l'extension du réseau électrique soit 23322 € sera exigé de la société MBC FRANCE.

QUESTIONS DIVERSES

- Stéphane TORRES donne un compte rendu de la réunion du Syndicat du Gymnase de la Bouverie qui portait sur les budgets.

- Stéphane TORRES a assisté à la réunion du groupe Economie de la Communauté de Communes. Il a questionné l'assemblée sur la possibilité de mutualisation des mutuelles communales et sur la désignation d'un référent RGPD au sein de l'EPCI pour l'ensemble des communes du territoire. Des réponses négatives lui ont été apportées.

- Bernard MOULIN et Alain COUTAUDIER se sont rendus à Charlieu pour découvrir les colonnes de tris pour lesquelles la communauté de communes doit faire un choix dans le cadre du renouvellement du parc existant. Ce sont les colonnes en bois qui leur paraissent les plus esthétiques et d'un bon rapport qualité prix. Ce choix sera communiqué à Charlieu Belmont.

- Monsieur le Maire fait part des courriers qu'il a reçus pour une demande d'emplacement temporaire pour une vente de litterie et pour une demande d'autorisation

pour l'organisation d'un piquenique. Une réponse favorable sera donnée à condition que les demandeurs respectent la réglementation en vigueur et les contraintes sanitaires du moment. Des courriers seront faits en ce sens.

- Food truck des Trois Moineaux : un courrier a été porté en mains propres au propriétaire qui installe désormais son camion en terrain privé, ce que l'on ne peut pas interdire. Néanmoins, le Maire doit s'assurer de la sécurité alimentaire de tels commerces, du bon ordre et de la sécurité. Il doit aussi vérifier leur légalité au regard des autorisations nécessaires.

- Sophie GOUTTENOIRE remercie Monsieur le Maire qui a consulté l'ensemble du conseil sur la question posée par la Préfète ce week-end au sujet de l'organisation des élections prévues en juin prochain.

- Rosalie SIMON demande si le passage surélevé de la rue George Sand est bien règlementaire. Robert CLEVENOT assure que oui, ayant lui-même vérifié le travail réalisé par EUROVIA.

- Yannick DELANGLE s'indigne de voir la vitesse des véhicules qui empruntent le chemin de la Loire. Il a constaté aussi durant une journée les allers retours fréquents de véhicules d'entreprise.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h20

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Robert CLEVENOT	
Emmanuelle DANIÈRE	
Stéphane TORRES	
Sophie GOUTTENOIRE	
Rosalie SIMON	
Raymond VITURAT	

DESBOIS Martine	
Albin COEHLO	
Catherine DESSEIGNE	
Christophe BOUSSAND	
Alain COUTAUDIER	
Yannick DELANGLE	
Anne-Sophie CHERVAZ	
Delphine MONTET	